

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°25S0044 - Installation de brise-soleil à l'école de musique Jean Philippe Rameau - attribution de marché

N° : VA_DEC2025_940
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2122-3 du code de la commande publique,

décidons

De conclure le marché public « Installation de brise-soleil à l'école de musique Jean Philippe Rameau avec la société CG MENUISERIE située à MARQUETTE-LEZ-LILLE pour un montant de 53 489,87 € HT.

Imputation budgétaire : 3031.422.2200.ECOLMUS

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 17 décembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-216246-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 19 décembre 2025